

# Révocation de sursis à cause de l'Amour?

Par Coralie83, le 24/06/2017 à 14:34

Bonjour,

Le 3 septembre 2015, mon compagnon a été interdit de me voir pendant 2 ans suite à une dispute conjugale causée par un burn-out, dû à son travail et l'alcool.

Il a pour obligation de travailler, ce qu'il fait, d'arrêter de boire ce qu'il a fait aussi, sinon il risque un an de prison.

Suite à sa condamnation, au bout de 3 mois, à ma demande nous nous sommes revus pour Noël, pour nos 3 enfants. Suite à ses efforts après 6 mois (mai 2016) nous avons emménagé à 950 km de notre région pour recommencer une nouvelle vie. Au préalable, j'avais consulté l'assistante sociale du commissariat et une gendarmerie pour leur demander si nous avions le droit, dans les deux cas on m'à dit que si c'était ma démarche, il ne risquait rien. Aujourd'hui je suis enceinte de 7 mois et après un rendez-vous auprès de la conseillère d'insertion on vient de lui annoncer que le juge risque de lui révoquer son sursis.

Est il possible de séparer un père et ses enfants, de l'empêcher d'assister à la venue au monde de son enfant d'empêcher un couple de s'aimer ?

Merci.

Par amajuris, le 24/06/2017 à 14:51

bonjour,

si votre compagnon n'a pas respecté la décision du juge, le juge peut effectivement révoquer

son sursis.

vous auriez du consulter un avocat pénaliste plus à même de vous renseigner qu'une assistante sociale qui ne connait pas le dossier de votre compagnon et qui, surtout,n'est pas juriste.

salutations

#### Par Coralie83, le 24/06/2017 à 15:03

Merci de votre réponse. Mais pour avoir la décision du juge il devra avoir une convocation? Est ce que si c'est bien le cas pourra t'il être assisté d'un avocat? Ce que je ne comprends pas c'est que même si la reprise de contact est venue de ma part et de ses 3 enfants, c'est lui qui sera punit.

# Par jodelariege, le 24/06/2017 à 15:18

bonjour, il peut être puni si il ne respecte pas les termes de sa condamnation;il a été condamné à ne pas vous voir pendant deux ans soit jusqu'en septembre 2017. c'est la justice qui ordonne les condamnations ce n'est pas vous ... en lui demandant de revenir vers vous vous le mettez en tord face à la loi même si vous le demandez, il n'a pas le droit de vous voir;les juges ont l'habitude de ce genre de situation :soit les femmes pardonnent (jusqu'à la prochaine bagarre ou la mort...) soit elles sont manipulées par leur homme ou en ont peur.....

#### Par amajuris, le 24/06/2017 à 16:39

c'est normal que ce soit votre compagnon qui soit puni, puisque c'est lui qui n'a pas respecté sa condamnation.

il lui appartenait de faire une demande au juge en passant par un avocat.

#### Par Coralie83, le 24/06/2017 à 16:50

Merci pour vos réponses mais maintenant que c'est fait il attend une convocation du juge suite à son rendez vous avec l'agent de probation . Savez-vous comment se passe un débat contradictoire en vue d'une révocation?

Par **Tisuisse**, le **25/06/2017** à **06:55** 

Bonjour,

Son avocat est à même de lui répondre.

## Par Coralie83, le 25/06/2017 à 11:23

Je vous remercie pour cette remarque très pertinente, mais si je pose des questions sur ce type de forum c'est pour avoir éventuellement des réponses avant d'aller voir un avocat.

## Par jos38, le 25/06/2017 à 11:32

bonjour Coralie83. apparemment vous avez besoin d'être rassurée mais comme dit ci-dessus, votre compagnon n'a pas respecté sa condamnation . il va en subir les conséquences, prenez de suite un avocat

## Par Coralie83, le 25/06/2017 à 12:04

Je vous remercie, c'est ce que je vais faire demain matin.